

Désenvasement et entretien de l'écluse du Carreau d'Or à Marans

Du lundi 6 mars au vendredi 24 mars 2023

L'IIBSN (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise) va procéder pendant trois semaines au désenvasement du sas de l'écluse du Carreau d'Or à Marans ainsi qu'à l'entretien de certaines parties des portes. Le stationnement et la circulation du Quai Foch seront impactés pendant toute la durée des travaux. La navigation sera logiquement fermée. Le passage piéton sur le barrage et le quai sera, quant à lui, préservé et sécurisé.



Objectifs des travaux

Menés dans le cadre de l'entretien du Domaine Public Fluvial (DPF) dont l'Institution est propriétaire, les travaux de l'écluse du Carreau d'Or visent à :

- **Enlever les sédiments présents dans tout le sas de l'écluse.** En effet, située à la frontière entre l'eau douce (fluviale) et l'eau salée (maritime), l'envasement de l'écluse est suffisamment important pour empêcher la fermeture ou l'ouverture totale des portes de l'écluse.
- **Intervenir sur certaines parties des portes de l'écluse.** Il s'agit de travaux d'amélioration de l'étanchéité, d'entretien des boiseries et de remise en peinture des portes amont de l'écluse. Une restauration complète sera étudiée pour les prochaines années.

Ces deux actions faciliteront les manœuvres pour toutes les embarcations empruntant l'écluse et permettront d'améliorer l'étanchéité de l'ouvrage.

Description du chantier

Avant les travaux : analyse des vases

Selon la réglementation en vigueur, une analyse a été réalisée sur les sédiments en vue de leur dépôt sur une parcelle communale. Les résultats sont conformes. Près de 100 m³ de sédiments seront ainsi retirés et épandus.

Pose des batardeaux

Afin de permettre le désenvasement et l'entretien des portes de l'écluse, deux batardeaux (petits barrages provisoires permettant d'isoler le chantier) seront positionnés en amont et en aval de l'écluse. Ils seront composés de trois éléments en acier avec joints pour l'étanchéité. Ils seront mis en place avec les moyens de l'Institution (personnel et mécanique), d'une société de levage (grue) et le soutien de plongeurs professionnels.

Assèchement de l'écluse

À l'aide de deux pompes à eau, les agents de l'IIBSN vont procéder à la mise à sec de l'écluse. En parallèle, la porte aval de flot rive gauche sera nettoyée et repeinte (partie émergée).

Désenvasement

L'Institution a retenu l'entreprise CEPM Travaux Publics de Champagné les Marais, pour accompagner les agents de l'IIBSN au désenvasement de la totalité du sas de l'écluse. Les sédiments seront retirés mécaniquement à l'aide d'une minipelle dans le sas et d'une grande pelle en haut de l'écluse pour chargement dans des remorques étanches qui iront vider les sédiments dans un terrain appartenant à la Mairie de Marans, situé route de l'Île-d'Elle.

Amélioration de l'étanchéité des portes amont

Des plaques en bois, préalablement préparées en atelier, seront posées sur les portes amont afin d'améliorer leur étanchéité. Le sas de l'écluse sera ensuite rempli avant débâtardage à l'aide des pompes à eau.

Enlèvement des batardeaux par les agents IIBSN et une société de levage (grue)



Réouverture à la navigation

Stationnement, circulation et navigation

Un arrêté a été mis en place par la Mairie de Marans le 28 février 2023., il prévoit :

Du 6 mars 2023 au 24 mars 2023 inclus entre 7h30 et 18h hors week-end :

- **Stationnement interdit entre la rue de la Maréchaussée et le n°42 du quai.**
- **Circulation interdite sauf riverains.**

Les travaux nécessitant la mise à sec de l'écluse, la navigation est interrompue par avis à la batellerie pendant toute

Cette opération est financée en totalité par l'IIBSN via les contributions statutaires des trois Départements (Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée).

la durée des travaux.

Le barrage du Carreau d'Or juxtaposant l'écluse sera lui aussi soumis à des travaux au cours des prochaines années : sécurisation des trois pertuis (fermetures), volet patrimoine et circulation des vélos. Les projets seront prochainement mis à l'étude.

À propos de

L'IIBSN est un établissement public territorial financé par les conseils départementaux de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Propriétaire et gestionnaire du Domaine Public Fluvial (DPF) de la Sèvre Niortaise, des Autize(s) et du Mignon, elle a pour mission, entre autres, d'assurer l'entretien des voies navigables et des ouvrages de navigation.

Plus d'informations sur www.sevre-niortaise.fr

contact@sevre-niortaise.fr

Chiffres clés

Le Domaine Public Fluvial représente :

- > 183 km de voies d'eau, dont 100 km de voies navigables
- > 83 barrages, dont 33 en télégestion
- > 13 écluses de navigation
- > 3 centres d'exploitation
- > 79 ponts et passerelles

Contacts presse : Julie Vours – Chargée de communication – 05 49 78 02 60 – julie.vours@sevre-niortaise.fr

Contact travaux : Nicolas Pipet – Responsable Entretien – 02 51 87 39 95 – nicolas.pipet@sevre-niortaise.fr